



Normandie pour la Paix

Dans le cadre de sa politique Europe et Internationale, la Région Normandie développe depuis 2017 l'initiative "Normandie pour la Paix". Son objectif est de positionner la Normandie comme un territoire pilote sur les questions relatives à la Paix, à la Liberté, aux Droits de l'Homme et à la Réconciliation. Cette démarche se traduit par la constitution d'un agenda annuel, dont le point d'orgue est la réalisation du "Forum Mondial Normandie pour la Paix", organisé chaque année au début du mois de juin.

La Région souhaite proposer un dispositif de labellisation des projets qui naissent et se développent en Normandie et à l'international.

Objectifs

Soutenir et labelliser « Normandie pour la Paix » l'ensemble des actions qui concourent à une finalité de Paix en travaillant, en Normandie ou à l'extérieur, sur les conditions de maintien, de renforcement ou de retour à la Paix.

Dispositif de labellisation de projets qui naissent et se développent pour la paix en Normandie.

Bénéficiaires

Associations loi 1901

Collectivités territoriales et leurs groupements

Acteurs culturels et touristiques

Structures d'enseignement supérieur, de formation et de recherche

Entreprises et acteurs privés

Caractéristiques de l'aide

La Région intervient en cofinçant des projets retenus.

Le montant de ce cofinancement attribué aux acteurs retenus est limité à 80% du budget total. La valorisation, elle, ne saurait dépasser 20% du budget total.

Une structure dépositaire ne peut demander **le financement que d'un seul projet** parmi ses actions labellisées.

Les projets présentés ne peuvent pas prévoir des frais qui relèvent d'un autre dispositif de financement régional, notamment les dépenses liées à la mobilité d'artistes ou des élèves du secondaire.

Ils ne doivent pas viser au bénéfice financier. Les opérations commerciales pourront faire l'objet d'une labellisation mais ne pourront pas se voir attribuer de financement

Impact :

Les projets régionaux doivent obligatoirement mettre en évidence des résultats mesurables et significatifs sur le territoire normand. Les projets développés à l'échelle de la Normandie seront favorisés : les projets qui ne prévoient pas un impact suffisant sur le territoire régional ne seront pas retenus.

Les **projets nationaux et internationaux doivent obligatoirement mettre en évidence des résultats mesurables et significatifs** dans le territoire cible et valoriser le rôle d'accompagnateur de la Région Normandie au travers de l'initiative Normandie pour la Paix.

Partenariat :

Les projets multipartenaires et intersectoriels sont fortement encouragés. Le porteur devra apporter la preuve de cette ou ces collaboration(s) par une lettre d'engagement signée pour chaque partenaire du projet.

Les partenariats avec des acteurs issus des territoires de coopération de la Région Normandie seront favorisés (Tunisie, Iran, Canada, Japon, Norvège, Corée du Sud, Royaume-Uni, Allemagne, Iles Anglo-Normandes et Macédoine).

[Déposer votre demande sur le formulaire en ligne.](#)